

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>27</b>

***Date de la convocation*****20 juin 2023*****Date d'affichage de la délibération******Adopté à l'unanimité*****Séance du 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme Manuela PETRO-METONY  
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY  
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX  
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

**Absents :** Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2023/06/62****PROJET MANTEN VAK'EN'SPORT**

Dans le cadre du développement de la politique sportive de la ville, il est proposé le renouvellement de l'opération *Manten Vak'en'sport* pour les semaines du 3 au 7 juillet, du 17 au 21 juillet et du 24 au 28 juillet.

Pour rappel cette opération consiste à proposer aux enfants de Lamentin âgés de 6 à 15 ans, une semaine de stage multi-sports avec repas compris. L'objectif de cette édition est de faire intervenir de nouvelles disciplines sportives tels que le football, le tennis de table, le moto cross, le double dutch, la danse).

Afin d'organiser ces *Manten Vak'en'sport* dans des conditions de sécurité et de réglementation optimales nous pourrions compter sur la participation des associations Les anges du Vélo, B.A.S.E, le tennis municipal de la ville, Mon école de vélo, Stade lamentinois, Karukéra Star, L'association des Jeunes de Castel (AJC), Le moto Club de Lamentin, L'association FF2B Badnieshton, et l'association Gwada'dutch.

Pour cette édition, la ville a fait appel aux jeunes de la mission locale de Lamentin pour renforcer les ressources humaines via un contrat de PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) où 7 jeunes présélectionnés par la mission locale pourront se former au métier d'animateur. Les animateurs de la Caisse des écoles seront également mis à disposition durant les trois semaines d'activités.

Toutes les activités seront concentrées sur l'espace du Club House, du terrain de motocross de Merlande, du Complexe sportif et Gymnase de Blachon le périmètre sera délimité et sécurisé.

L'ensemble des prestations des *Manten Vak'en'sport* pour les trois semaines d'activités représente les coûts suivants :

Détail des postes de dépenses <i>Manten Vak'en'sport</i>	
Repas	12 650,00 €
Location de vélo (Mon école de vélo)	796,05€
Poste de secours	4689,30€
Contrat Jeunes PMSMP	2389,50€
<b>TOTAL</b>	<b>20 524,85€</b>

Il est proposé un tarif de 30€/ semaine repas compris pour chaque enfant de 6 à 15 ans sous réserve du respect des conditions de résidence et d'assurance imposées. Les différents dispositifs d'aides sociales tels que les *coupons sports* et Pass'sports seront acceptés. Par ailleurs, cette action est menée en collaboration avec le CCAS qui proposera à 30 enfants de bénéficier des *Manten Vak'en'sport*.

Le nombre d'inscription est ici limité à 100 enfants par semaine soit 300 enfants pour respecter le taux d'encadrement réglementaire.

La commune de Lamentin effectuera une demande de cofinancement à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour un montant de 9000,85€

Le budget prévisionnel du *Manten Vak'en'sport* se présente ainsi :

Dépenses		Recette	
Nature	Montant	Nature	Montant
Frais liés à l'activité	<b>20 524,85€</b>	Frais d'inscription 100 enfants x3	9000,00€
		ANS	9000,85€
		Autofinancement mairie	2524,00€
<b>Total</b>	<b>20 524,85€</b>	<b>Total</b>	<b>20 524,85€</b>

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**Considérant** l'intérêt de proposer aux enfants de la commune une offre sportive durant les vacances scolaires à un prix attractif.

**Considérant** l'intérêt social et éducatif du projet.

**Considérant** l'inscription du projet Manten Vak'en'sport au Projet Éducatif de Territoire de Lamentin (PEDT)

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'approuver le projet Manten Vak'en'sport et les postes de dépenses prévisionnelles ci-dessous :

Détail des postes de dépenses Manten <i>Vak'en'sport</i>	
Repas	12 650,00 €
Location de vélo (Mon école de vélo)	796,05€
Poste de secours	4689,30€
Contrat Jeunes PMSMP	2389,50€
<b>TOTAL</b>	<b>20 524,85€</b>

**ARTICLE 2** : D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recette	
Nature	Montant	Nature	Montant
Frais liés à l'activité	<b>20 524,85€</b>	Frais d'inscription 100 enfants x3	9000,00€
		ANS (SUBVENTION)	9000,85€
		Autofinancement mairie	2524,00€
<b>Total</b>	<b>20 524,85€</b>	<b>Total</b>	<b>20 524,85€</b>

**ARTICLE 3 :** D'autoriser le maire à signer les contrats de période de mise en situation et milieu professionnel dans le cadre de l'activité Manten Vak'en'sport.

**ARTICLE 4 :** D'autoriser la régie des sports à percevoir les inscriptions au tarif unitaire de 30€.

**ARTICLE 5 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

P/ Le Président

M. Ephrem GLORIEUX

